

Questions d'histoire

Histoire ancienne

Religion et pouvoir dans le monde romain de 218 avant notre ère à 235 de notre ère *

* La question d'histoire ancienne pour l'agrégation propose aux candidats d'étudier la religion romaine depuis le déclenchement de la deuxième guerre punique jusqu'à la mort du dernier des Sévères. Par « religion », on entend ici un ensemble de pratiques et de croyances partagées par des individus dans le contexte politique et social d'une cité antique. La mention des termes « pouvoir » et « religion » dans l'intitulé de la question invite les candidats à considérer la religion publique tout autant que la religion privée, et à étudier les interactions entre les deux, à savoir entre des pratiques communautaires et des cultes privés. On s'intéressera à l'organisation de la vie religieuse publique, c'est-à-dire à la mise en place de temps, d'espaces et de gestes qui impliquent l'ensemble des citoyens dans la pratique rituelle. Ces derniers sont placés sous la conduite de magistrats et de prêtres qui participent d'un même pouvoir religieux partagé avec les autres institutions civiques et détenteur de l'initiative, du contrôle et de la décision en matière religieuse. Il importe d'être attentif à l'articulation des pratiques collectives et individuelles au sein du corps civique comme à ses marges (femmes, enfants, esclaves notamment), dans le contexte civique aussi bien que domestique. On explorera les rapports des individus avec les dieux dans les diverses formes d'échanges d'hommages et de services, lors des gestes pratiqués comme dans les relations codifiées, présidées et contrôlées par les magistrats et le sénat, sous la conduite des collèges sacerdotaux.

Par « monde romain », on entend la cité de Rome et les cités de type romain, colonies et municipales de droit romain et de droit latin, en Italie et dans les provinces. Les armées en campagne sont également comprises dans le sujet : elles s'installent dans des camps considérés comme des cités au regard du droit. En revanche, les citoyens romains des *conventus* attestés dans les cités pérégrines sont exclus du sujet. On étudiera les rapports entre État et individus en ce qui concerne la religion à ces différentes échelles : des institutions de Rome, cité-capitale, qui proposent ou imposent des modèles de pratiques, aux cités de type romain qui reproduisent ces modèles, tout en modifiant les pratiques religieuses antérieures à leur création ou à leur transformation en cités de type romain. Si les cultes indigènes en tant que tels sont exclus du périmètre de la question, la diffusion du culte impérial depuis Auguste et les formes dynamiques d'acceptation ou de résistance aux façons romaines d'envisager le divin et de s'adresser à lui entrent pleinement dans le champ de réflexion des candidats.

Sans méconnaître les apports essentiels de l'anthropologie religieuse, il est attendu des candidats qu'ils contextualisent leurs réflexions sur la religion romaine et ses diverses formes, afin de se garder de parler de religion dans l'absolu. Dans cette perspective, le choix du temps long permet de s'affranchir des périodisations classiques (République, Empire) et de retenir les enseignements des confrontations de la cité de Rome avec d'autres expériences et pratiques religieuses (cultes indigènes, gréco-orientaux, monothéismes). La deuxième guerre punique d'une part et, d'autre part, l'époque des Sévères, famille impériale présentant une double origine africaine et syrienne, offrent de ce point de vue d'excellentes illustrations du comportement romain à l'égard des expériences des cités et peuples d'Occident et d'Orient. On sera particulièrement attentif aux périodes de turbulences et de crises qui laissent affleurer les implications des individus et les différents niveaux d'échelle propres à l'observation des formes multiples du religieux (cités, collèges, familles en autant de cercles concentriques).

Pour ce faire, on veillera à ne pas se limiter à l'emploi des sources littéraires qui, le plus souvent, donnent le point de vue des élites. On prêter attention aux sources archéologiques (notamment archéozoologiques et carpologiques), épigraphiques, numismatiques et iconographiques qui permettent de sortir du cadre institutionnel et d'analyser comment les individus se conforment à des pratiques culturelles

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2020

publiques, s'en écartent ou les promeuvent. La documentation épigraphique provinciale viendra en appui des données proprement romaines et permettra de mettre en regard les témoignages historiques sur Rome et ceux concernant, dans l'espace méditerranéen, la fondation et la vie des cités qui suivent les principes romains (temps, espaces, institutions humaines et conceptions du divin). On s'intéressera également autant à la façon dont les rapports entre individus et dieux sont expliqués et encadrés dans les textes d'ordre philosophique et dans la documentation juridique qu'à la manière dont les individus s'adressent directement à des divinités dans leurs invocations, leurs prières, leurs sacrifices et, plus généralement, à travers tous leurs gestes. On se demandera s'il existe un rapport entre les discours tenus dans les sources écrites et les pratiques attestées par l'archéologie.

Par sa thématique religieuse, ce programme doit permettre d'approfondir les connaissances et la réflexion des candidats sur des questions qui font partie de la formation attendue des candidats aux concours de l'enseignement. L'histoire des religions antiques figure en bonne place dans les programmes de la classe de Sixième, où les élèves doivent procéder à une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques, et distinguer les dimensions synchroniques et/ou diachroniques des faits religieux, ainsi que dans les nouveaux programmes de la classe de Seconde, qui abordent la notion d'héritage religieux.

Histoire médiévale

Écrit, pouvoirs et société en Occident du début du XII^e siècle à la fin du XIV^e siècle (Angleterre, France, péninsule Italienne, péninsule Ibérique) *

* Le programme d'histoire médiévale invite à s'interroger sur la place qu'occupe l'écrit dans ses rapports avec les pouvoirs et la société en Europe, en prenant en considération le moment où la production écrite connaît un essor considérable. La « révolution de l'écrit » s'affirme ainsi nettement en Occident à partir du début du XII^e siècle pour s'épanouir aux XIII^e et XIV^e siècles à travers une diversification qualitative et quantitative dans la production tant de livres manuscrits que d'actes de la pratique. La question implique donc de suivre toutes les étapes de la vie des documents écrits, en prenant pour point de départ l'auteur ou l'autorité qui leur donne vie. On sera ensuite attentif aux différentes formes de transmission de la documentation écrite (brouillons, mises au net, copies...), aux langues utilisées, aux supports employés et aux lieux de sa rédaction, de sa consultation et de sa conservation, qu'ils soient ou non organisés (chancelleries et *scriptoria* notamment). Le sujet entend mettre l'accent sur la forme matérielle de la production et de la réception de l'écrit mais il implique également une approche d'histoire culturelle et sociale qui en étudie les fonctions et les usages. C'est pourquoi cette étude est articulée à une histoire des pouvoirs à l'échelle de l'Angleterre, de la France, ainsi que des péninsules Italienne et Ibérique (royaumes chrétiens), autant d'espaces caractérisés par un même recours de plus en plus intense au gouvernement par l'écrit, par un essor comparable des littératures en langue vernaculaire, souvent encouragé par les pouvoirs, par un même développement de l'institution universitaire qui fournit de plus en plus de cadres administratifs au pouvoir. La dynamique des rapports entre l'écrit et les pouvoirs est donc au cœur du sujet puisqu'il s'agit de comprendre à la fois comment l'écrit acquiert un pouvoir qui lui confère une efficacité particulière et comment les différents pouvoirs utilisent les formes écrites pour gouverner, organiser, contrôler la vie politique, sociale, économique et intellectuelle.

Par « pouvoirs », on entend les trois grandes formes d'organisation au sein desquelles la production écrite progresse de manière remarquable durant les trois siècles considérés. Le pouvoir religieux, ou *Sacerdotium*, est incarné par la papauté qui, de la « réforme grégorienne » jusqu'à la fin du séjour des papes à Avignon, développe un rapport particulier à l'écrit, qu'il s'agisse de la production de libelles

soutenant les ambitions théocratiques du pape, de la construction et de l'essor de la bibliothèque ou de la chancellerie pontificales, cette dernière inspirant aux monarchies et aux principautés d'Occident un modèle de gouvernement, de rédaction et de conservation des actes. Il faut noter que les niveaux ecclésiastiques inférieurs sont pleinement envisagés, notamment en tant que relais de l'influence pontificale. Le *Regnum* est ici représenté par les grandes monarchies anglaise, française, ibériques et italiennes (royaumes d'Italie et de Sicile) et par les différents systèmes politiques dont l'Italie du Nord et du Centre est le cadre : les unes comme les autres connaissent un développement administratif notable du XII^e au XIV^e siècle, fondé sur une maîtrise croissante de la communication écrite et un recours intensif à diverses pratiques de l'écrit, telles que les ordonnances et les autres formes de chartes, les enregistrements, les enquêtes, les comptabilités, les instruments notariés, etc. À la fin de la période envisagée, pour Charles V (1364-1380) en France comme pour Richard II (1377-1399) en Angleterre, pour Henri II de Trastamare (1369-1379) en Castille comme pour Ferdinand I^{er} (1367-1383) au Portugal, pour les communes et seigneurs italiens, gouverner c'est de plus en plus recourir à l'écrit. Enfin, parallèlement à l'avènement des monarchies administratives et des communes italiennes, il convient de faire une place de choix à l'émergence d'un troisième pouvoir : le *Studium*. En effet, la transformation des écoles du XII^e siècle en universités, sous l'égide de l'empereur, de la papauté ou du roi, fait du *Studium* un pouvoir qui entretient un rapport particulier à l'écrit (lecture et commentaire des textes faisant autorité, mise en circulation des traductions, intensification de la copie des livres, notamment par le système de la *pecia*, fabrication d'instruments de travail permettant de mieux utiliser les textes, organisation de bibliothèques, par exemple). On sera notamment attentif à la manière dont la fixation par écrit de certaines pratiques scolaires (lectures, disputes, prédication, etc.) permet de documenter le rapport de l'institution universitaire aux pouvoirs et à la société avec lesquels elle interagit.

La dimension sociale du sujet est essentielle puisqu'il s'agit de mettre en valeur la manière dont l'écrit se répand dans les diverses strates de la société. Depuis les cours, les institutions urbaines et les universités, toutes productrices d'écrits, l'écrit se diffuse grâce à de multiples intermédiaires (notaires, maîtres d'école, précepteurs, etc.). De ce fait, l'éducation à l'écrit, la pénétration accélérée du livre dans la société et la manière dont l'écrit touche également la partie non alphabétisée de la population constituent une dimension importante de la question, dès lors que les actions juridiques les plus courantes et l'accès à la culture s'accompagnent d'un recours croissant à l'écrit. Le sujet implique donc de faire une place aux différentes compétences écrites selon le statut social et le sexe, des professionnels de l'écrit aux « semi-*litterati* », en tenant compte également de l'accession des langues vernaculaires au statut de langues écrites. De ce point de vue, les documents de la pratique dans leur diversité typologique (chartes, lettres, contrats, comptes, etc.), aussi bien que les sources littéraires permettent de suivre l'émergence progressive des langues vernaculaires dans différents lieux de pouvoir, entre cour et ville, selon une chronologie propre aux différents espaces linguistiques considérés. Si le sujet amène à rencontrer des représentants de l'humanisme, comme Pétrarque ou Boccace, le mouvement humaniste en tant que tel ne fera toutefois pas l'objet d'une étude en propre.

Croisant les problématiques développées par les grandes écoles historiographiques européennes, de la *Literacy* anglo-saxonne à la *Schriftlichkeit* allemande, le programme s'appuie sur une bibliographie accessible et abondante que les historiens français ont considérablement renouvelée durant les quinze dernières années. Ainsi formulé, il entend contribuer à la formation des futurs enseignants en favorisant une réflexion critique sur les sources écrites à la disposition de l'historien. Il permet enfin d'approfondir connaissances et réflexion sur les circulations culturelles à la croisée de différents espaces politiques européens.

Histoire moderne

ÉTAT, POUVOIRS ET CONTESTATIONS DANS LES MONARCHIES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE ET DANS LEURS COLONIES AMÉRICAINES (VERS 1640-VERS 1780) *

* Le programme d'histoire moderne pour l'agrégation 2019-2020 invite les candidats à réfléchir à une question d'histoire politique large dans le contexte de la seconde modernité, au sein des monarchies françaises et britannique et dans leurs colonies américaines. Au milieu du XVII^e siècle, la France et les Îles britanniques (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande) voient émerger une nouvelle réflexion sur la nature, les moyens et les limites de l'autorité politique. En effet, les deux monarchies sont frappées par des épisodes de troubles et de contestations politiques au milieu du siècle qui soulèvent la question de la nature du pouvoir royal. C'est bien une réflexion sur la définition de l'État et les formes de son gouvernement qui s'ouvre alors et se prolonge tout au long du XVIII^e siècle, selon des modalités différentes en fonction des cas considérés. Cette dynamique est au cœur de la question puisqu'il s'agit de comprendre comment le pouvoir était conçu et exercé dans les deux monarchies et dans leurs colonies jusqu'aux années 1780. Ce travail sur l'exercice du pouvoir et le pouvoir en exercice (gouverner et administrer) passe par l'étude des idées politiques – dominantes ou alternatives – et de leurs incarnations dans les formes de gouvernements, dans les structures de la vie politique à l'échelle nationale, mais aussi dans les provinces et dans les colonies. Il conviendra également d'étudier les rapports de pouvoir entre gouvernés et gouvernants, les pratiques transactionnelles dans leurs différentes formes et l'expression des contestations politiques. Ainsi l'exercice du pouvoir doit être envisagé non seulement dans une acception administrative, mais également dans une dimension dynamique intégrant les mutations des pratiques de l'autorité et les aspirations aux réformes.

La réflexion sur l'État et le pouvoir des années 1640 aux années 1780 doit aussi prendre en compte la prégnance de la guerre qui impose le poids de l'outil militaire terrestre et naval, et nécessite une capacité à mobiliser les ressources disponibles de part et d'autre de l'Atlantique, notamment dans le processus de colonisation. La guerre demeure un élément essentiel d'affirmation de la puissance des États, sur terre comme sur mer, en Europe comme dans le reste du monde. Le rapport du roi et de l'État à la guerre est un des facteurs constitutifs de l'autorité politique, tant en France que dans les îles britanniques, à la fois fondement de légitimité et cause de contestation. La guerre est aussi un élément rhétorique de propagande à l'intérieur comme à l'extérieur : l'activité diplomatique et le recours aux arguments du droit des gens pourront être envisagés dans cette perspective d'affirmation extérieure du pouvoir. Ainsi, la guerre peut être considérée comme un instrument de pouvoir interne, et comme un facteur décisif dans la construction administrative des États. Cependant, le rapport de la figure royale à la guerre et le discours sur la guerre évoluent entre le milieu du XVII^e siècle et les années 1780. Progressivement, le champ du politique ne cesse de s'élargir sur la base du renforcement d'une administration de plus en plus savante des territoires et des populations, tant en métropole que dans les colonies. Les territoires américains des Couronnes de France et de Grande-Bretagne sont également le théâtre d'une organisation progressive du pouvoir à travers la mise en place de cadres administratifs : leurs pratiques et leurs rapports avec l'autorité métropolitaine devront être envisagés pour saisir l'émergence d'identités politiques propres, de formes de résistance et de revendications dont l'expression peut être violente. Enfin, il faut également étudier la circulation des idées et des pratiques politiques au sein des métropoles, comme leur réception et leur adaptation dans les colonies.

Au cours de la période envisagée, les raisons d'être du pouvoir politique sont l'objet d'un débat renouvelé dont les grands enjeux devront être connus, tout comme les formes d'expression d'opinions divergentes, de revendications et de contestations politiques ou encore de révoltes. Il faudra se pencher sur leur nature et leur portée dans les discours et les pratiques d'opposition aux pouvoirs dans la durée. Ces différents types d'interactions concernent des domaines variés, tels que l'économie politique ou encore le

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2020

rapport à la pluralité et à la diversité des individus. Le programme intègre également la dimension religieuse des questions politiques et le lien existentiel entre l'État et la religion – affirmation de la religion dominante du royaume et ses contestations – qui sont structurantes tant en France que dans les îles britanniques. De même, le programme ne néglige pas les apports de l'histoire du genre à l'historiographie politique, comme à la compréhension des pouvoirs, de l'autorité et de leur mise en œuvre ou de leur contestation.

Le programme s'achève dans les années 1780 : s'il comprend les événements relatifs à la guerre d'Indépendance américaine, il s'arrête avant la Révolution française. Appuyé sur une bibliographie en constant renouvellement, ce programme entend étudier les questions politiques de manière large, non seulement en intégrant les espaces coloniaux américains mais aussi les nouvelles problématiques afférentes à l'État et à la réflexion menée sur les pratiques politiques. Il s'agit, en somme, de souligner la dimension dynamique de l'histoire politique replacée dans le contexte intellectuel, culturel, religieux, social et économique de la seconde modernité.

Ainsi conçu, ce programme s'insère dans la formation des candidats aux concours de l'enseignement en leur permettant d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs pans importants des programmes d'histoire du second degré. L'histoire politique figure, en effet, en bonne place dans les enseignements du collège (classe de Quatrième) comme du lycée (classe de Seconde), notamment pour la période moderne avec l'étude du règne de Louis XIV, des révolutions d'Angleterre, des questions coloniales, de la nature et de l'impact politique des idées des Lumières en Europe et en Amérique. L'attention portée à la guerre (laquelle occupe une place prépondérante dans les programmes d'histoire des classes de Première et de Terminale) permettra d'enrichir la réflexion des futurs enseignants sur ses enjeux politiques.

Histoire contemporaine

CULTURE, MÉDIAS, POUVOIRS AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE OCCIDENTALE 1945-1991 *

* La question porte sur les relations qu'entretiennent la culture dans sa diversité, les médias et les formes de pouvoir aux États-Unis et en Europe occidentale entre la défaite de l'Allemagne nazie et la dislocation de l'URSS. Elle invite à considérer les supports ou vecteurs, les contenus et les acteurs de la culture et des médias en lien avec l'ensemble des pouvoirs (politiques, économiques, spirituels, etc.). Elle propose de réfléchir aux permanences et aux transformations de la culture et de la vie publique au prisme des échanges culturels de part et d'autre de l'Atlantique en posant la question de la domination américaine, réelle ou imaginée, dans le cadre de la mise en place de la mondialisation.

Le cadre chronologique correspond au second XX^e siècle. La période s'ouvre avec la défaite de l'Allemagne nazie et, avec l'arrivée des Américains, la diffusion de la culture américaine en Europe occidentale à partir du milieu des années 1940. Au début de cette séquence, les États-Unis et leurs alliés ont libéré une partie de l'Europe occidentale avec le désir non seulement de voir se mettre en place des institutions démocratiques mais aussi d'orienter les cultures occidentales, les pratiques politiques, les opinions publiques et les institutions qui en sont les traductions dans un sens interdisant le retour de régimes autoritaires (en particulier en République fédérale d'Allemagne). En libérant l'Europe, les soldats américains exportent la culture des États-Unis : ils popularisent le jazz, les jeans, le Coca-Cola, les sports américains, comme autant de produits ou de pratiques symbolisant la jeunesse et l'*American way of life*. C'est aussi, dans toute l'Europe, une période de redémarrage et d'effervescence de la vie culturelle, de bouillonnement artistique, de mise en place de politiques publiques visant à démocratiser la culture (décentralisation théâtrale en France, *Arts Council* en Grande-Bretagne) et de médiatisation des sports. C'est enfin le début de la guerre froide, suivi rapidement de la coupure en deux du continent européen. Les pays situés à l'est du rideau de fer ne font pas partie du sujet mais on devra connaître avec précision la trame événementielle et les étapes de la guerre froide, afin de comprendre leur impact sur la vie culturelle. On devra prendre en

compte certaines influences croisées (le phénomène Soljenitsyne dans l'émergence d'une pensée antitotalitaire en Europe occidentale, par exemple). Le concept « d'Occident » se renforce par opposition au monde soviétique : si l'histoire de chacun des pays du « bloc de l'Est » n'entre pas dans le sujet, la perception et la réception de leurs expressions culturelles « à l'Ouest » en font pleinement partie. Le *terminus ad quem* se situe au tout début des années 1990, moment où s'achève la guerre froide (chute du mur de Berlin en 1989 et dislocation de l'URSS en 1991) et où Internet s'ouvre au grand public. Au-delà de cette période, le cadre idéologique et politique qui formait l'arrière-plan des rapports culturels entre les États-Unis et l'Europe se transforme.

Le cadre géographique du sujet comprend les États-Unis et l'Europe occidentale, principalement la France, la République fédérale d'Allemagne (le cas particulier de Berlin inclus), l'Italie et le Royaume-Uni. On pourra y ajouter d'autres pays européens (pays scandinaves, pays du Benelux, Espagne, République d'Irlande, Suisse) dans la mesure où ils appartiennent à l'espace culturel occidental et entretiennent des liens avec les cinq pays cités dans la perspective de la question. La Suisse, par exemple, abrite des institutions culturelles majeures d'envergure européenne, voire mondiale qui doivent être prises en compte. De façon générale, les candidats devront savoir articuler plusieurs échelles (du local à l'international) et saisir les phénomènes de circulation entre les espaces politiques autant que ceux ancrés dans chacun d'entre eux.

La question permet d'aborder plusieurs dimensions de la culture, considérées sous forme de couples antinomiques, qui permettent d'identifier des dynamiques multiples entre culture populaire, culture savante, culture de masse, culture médiatique et politiques culturelles. Les cultures populaires traditionnelles (ouvrière, paysanne, religieuse...) évoluent sous la pression de la culture de masse et notamment de la culture médiatique ; celle-ci suscite les critiques des tenants de la culture classique qui y voient un appauvrissement irrémédiable. La pop culture, les contre-cultures, les subcultures minoritaires, en lien avec les mouvements de contestation politique du « système » dans les années 1960-1970, se fraient un chemin vers la légitimité culturelle en renouvelant les arts plastiques et la musique, dans les formes comme dans les thèmes.

Dans le domaine des arts (littérature, théâtre, musique, cinéma, arts plastiques, photographie, architecture, bande dessinée), la période est marquée, en ses débuts, par la vitalité de nouveaux mouvements de création. Le prestige de la *Beat Generation* est grand en Europe, même si les esthétiques du Nouveau Roman et, au cinéma, de la Nouvelle Vague traversent, une fois n'est pas coutume, l'Atlantique d'est en ouest. *Jazz, rock, punk, pop, world music*, chanson à texte et chanson engagée, festivals de musique ont fait l'objet de nombreux travaux. Sous l'influence du structuralisme et du post-modernisme, la pensée esthétique se renouvelle profondément. Il en va de même pour les différentes écoles et les grandes figures des arts plastiques, comme pour la rivalité entre Paris et New York quant à la domination sur les arts, troublée par la montée en puissance de la République fédérale d'Allemagne (première Documenta à Kassel en 1955) et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni.

Les rapports entre l'histoire culturelle et les évolutions économiques de la période sont également à souligner : enjeux et dispositifs des politiques publiques de l'après-guerre visant une démocratisation de la culture, effets de la crise des années 1970-1980 sur ces politiques, sur la définition des formes de culture légitime et les politiques de patrimonialisation. Les structures du marché de l'art et l'économie des médias font partie intégrante du sujet.

La presse et, plus généralement, les médias et les industries culturelles (édition, industrie musicale, cinéma, radio, télévision, jeux vidéo) seront étudiés dans leur organisation, leur évolution, leur rapport aux institutions démocratiques et aux instances de régulation, leurs liens avec les diverses formes d'organisation politique mais également à travers leur influence sur l'évolution sociale et culturelle dans son ensemble. La réflexion critique sur les médias fera nécessairement partie de la bibliographie, de même que les travaux sur la publicité, la communication politique et les sondages d'opinion.

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2020

Il en va de même de l'histoire intellectuelle et des intellectuels. Il s'agira d'étudier non seulement les grandes figures et les courants de pensée qui dominent l'époque considérée, mais aussi la montée en puissance des professions intellectuelles, la massification de l'enseignement secondaire, puis supérieur, le dynamisme des sciences sociales et humaines. L'influence de ces phénomènes sur l'évolution du débat politique ou sur des événements transnationaux tels que les mouvements de contestation de 1968 est au cœur du sujet. En revanche, l'histoire des sciences et des techniques ou l'histoire de l'éducation ne seront mobilisées qu'en fonction de ce qui précède.

On s'attachera à considérer les évolutions globales des sociétés occidentales et leurs rapports au politique à l'aune des transformations culturelles, médiatiques et politiques. L'hypothèse d'une « crise de civilisation » diagnostiquée par beaucoup d'intellectuels tout au long de la période doit être interrogée. L'évolution des mœurs, le renouvellement des formes esthétiques, la valorisation de l'écrivain et de l'artiste engagés – dans le cadre des décolonisations, par exemple –, les revendications des minorités multiplient les occasions de conflit autour des valeurs dominantes. Le jeu entre censure et transgression, la contestation des pouvoirs et les échappées utopiques caractérisent tous les pays de l'aire occidentale dont les systèmes de contrôle culturel seront étudiés. Les Églises participent également au débat sur les grandes valeurs des pays occidentaux, et sont, à ce titre, des acteurs de la culture et de la dynamique politique, aux États-Unis comme en Europe occidentale, mais l'histoire religieuse en tant que telle n'est pas incluse dans le sujet. Les politiques culturelles publiques mises en place dans les pays occidentaux, tout particulièrement en Europe, au lendemain de la guerre, seront étudiées dans la diversité des modèles nationaux d'organisation, des moyens mobilisés, des missions assignées aux divers organismes qui en sont chargés. Les interactions entre ces politiques culturelles et la vie culturelle dans son ensemble mais aussi entre les pouvoirs publics (au niveau national, régional et local) et les acteurs privés (associations, mouvements d'éducation populaire, fondations philanthropiques, etc.) ont fait l'objet de nombreux travaux depuis une trentaine d'années dans la plupart des pays considérés. La dimension mémorielle et symbolique de ces politiques culturelles ne sera pas oubliée.

Ces politiques ont aussi été mobilisées dans les rapports qu'entretiennent les États entre eux. La diplomatie culturelle et ce qui sera nommé, à partir des années 1990, le *softpower* doivent donc être pris en considération, de l'utilisation du jazz et de l'expressionnisme abstrait par les États-Unis au moment de la guerre froide jusqu'à la contestation de la domination culturelle américaine au cours des années 1980. Les enceintes du débat culturel et médiatique international (Unesco, Conseil de l'Europe, conférences internationales) font donc partie du sujet.

Les sources permettant d'étudier l'histoire culturelle des pays occidentaux dans la deuxième moitié du XX^e siècle sont pléthoriques : rapports officiels et littérature « grise » des pouvoirs publics et des organisations internationales, œuvres produites par les artistes et intellectuels dans tous les domaines d'expression, articles et dessins de presse, émissions de télévision et de radio, entre autres documents possibles, seront mobilisés ; ils devront être étudiés dans une perspective historique.

Réfléchir sur l'histoire culturelle, médiatique et politique des États-Unis et de l'Europe occidentale de 1945 à 1991 permettra aux futurs enseignants d'approfondir leur connaissance de ce passé récent, toujours à l'œuvre dans notre actualité. Au-delà de la conjoncture particulière liée au cinquantième anniversaire de Mai 68, c'est l'histoire des mutations des représentations occidentales au cours du second XX^e siècle que cette question invite à relire à la lumière de nombreux travaux récents. Elle pourra nourrir utilement des enseignements sur les implications et manifestations culturelles de la guerre froide, sur la place de l'Europe et des États-Unis dans le monde ou sur les évolutions de la société française depuis la Seconde Guerre mondiale et, plus largement, servira à mettre en œuvre une documentation contemporaine riche et essentielle dans l'enseignement de l'histoire.

Questions de géographie

Géographie des territoires

LES ESPACES RURAUX EN FRANCE *

* Quelques années après « la France en villes », la nouvelle question de géographie de la France aborde un thème et un type d'espace nouveaux : le rural. Même si la séparation rural/urbain est discutée et si « la France en villes » traitait de hiérarchie urbaine, de petites villes et de bourgs en milieu rural, de processus de rurbanisation et de périurbanisation, la ruralité caractérise un type d'espace à part entière. De même, « la France des marges » s'intéressait déjà à ces espaces ruraux, mais ne s'y limitait pas, loin s'en faut. Avec l'objectif de diversifier les angles d'attaque des candidats sur la géographie de la France, cette question leur propose d'élargir leur regard sur le rural. En effet, depuis la question « Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux dans le monde » (1997-1998) et, dans une moindre mesure, « Nourrir les hommes » (2009-2011), les concours de l'enseignement ne se sont pas intéressés au rural en tant que tel, alors même que nombre de géographes questionnaient la ruralité, son caractère largement hybride et multifonctionnel en France, entre autres.

Les travaux des ruralistes français, des spécialistes de l'aménagement ou des acteurs des politiques de protection peuvent nourrir abondamment la réflexion sur cette question qui offre également la possibilité de modifier nombre de représentations, les candidats ayant parfois une vision bucolique et idéalisée ou, *contrario*, misérabiliste des espaces ruraux français d'aujourd'hui : ceux-ci ne sauraient être ramenés devant les élèves à une vision des années 1980.

- Un renouvellement scientifique et épistémologique de l'approche du rural.

Depuis les années 1980 et « la France du vide », puis « la crise rurale » dépeintes par Roger Béteille, les travaux du sociologue Bernard Kayser sur la « renaissance rurale » et ceux de Jean-Paul Charvet sur l'agriculture ont contribué à renouveler un champ scientifique en partie délaissé par les géographes. Les analyses sur la reconfiguration du rural conduites depuis une dizaine d'années par Françoise Plet ou Laurent Rieutort soulignent notamment ce renouvellement disciplinaire. Des thèses récentes (par exemple, celle de Pierre Pistre) ont montré le dynamisme de ces espaces, loin des clichés et des formules rapides sur le « tous urbains ». Car si les modes de vie en France se sont clairement urbanisés, si l'extension des aires urbaines est flagrante (85 % de la population française y réside), le rural ne peut être ramené à quantité négligeable et à une annexe productive ou résidentielle de la ville selon la catégorisation de l'économiste Laurent Davezies. C'est donc aussi à l'aune de leur capacité à interroger les interactions fines qui se produisent entre l'urbain et le rural que les candidats seront évalués. Les espaces périurbains, comme forme d'entre-deux ou de « tiers espace » selon l'expression de Martin Vanier, constituent des espaces aux limites de la question que les candidats devront interroger.

La distance critique des candidats est attendue également sur les seuils entre ces deux catégories spatiales que sont l'urbain et le rural, en allant au-delà des statistiques officielles. La question permettra d'interroger les critères de définition des espaces ruraux dans le contexte national. Si l'espace à dominante rurale de l'INSEE représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine, le rural ne compte que 14 à 20 millions d'habitants en fonction des contours retenus.

- Le rural au cœur des débats d'aménagement.

Cette nouvelle question permettra d'aborder les enjeux d'aménagement et de durabilité, traités par exemple par l'ancienne DATAR, devenue CGET, dans le cadre de l'exercice de prospective *Territoires 2040* (au sein de plusieurs des groupes d'experts, par exemple le « groupe 7 » : *Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité*). Plus récemment, les trois comités interministériels sur la ruralité (Laon, Vesoul, Privas, 2015-2016), regroupés derrière le slogan « Nos

ruralités, une chance pour la France », ont montré que la puissance publique n'avait pas totalement mis de côté son engagement dans les espaces ruraux, qui a fait les heures de gloire de l'aménagement du territoire, jusqu'à la création des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR, 1995) et la loi sur le développement des territoires ruraux (2005). Les aides sont plus rares, l'engagement de l'État est plus limité, mais les mesures en faveur des maisons de services au public, des maisons de santé pluri-professionnelles ou encore la lutte contre le désert numérique par le biais du programme « zones blanches » sont autant d'illustrations de l'action publique visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) – Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec son axe de soutien aux projets pilotes en zone rurale intitulé *Leader* – et les orientations à l'échelle communautaire soulignent d'ailleurs que ces préoccupations ne se limitent pas au périmètre de l'hexagone. Les actions menées aux échelons régionaux et locaux en faveur du développement économique et de la mise en valeur des diverses formes de patrimoines offrent également matière à questionner les stratégies actuelles.

Ces enjeux d'aménagement sont d'autant plus prégnants que les espaces ruraux, largement minoritaires démographiquement, sont dominants par leur étendue et posent la question des usages et des pratiques dont ils sont l'objet par la société française. La multiplication des tensions et conflits d'aménagement et d'environnement, popularisés par l'acronyme ZAD (Zone à Défendre : Notre-Dame-des-Landes, *Center Parcs* de Roybon, projet d'enfouissement de déchets nucléaires du plateau de Bure, etc.), souligne à quel point cet attachement à la ruralité et les questionnements sur sa finalité sont sous-jacents actuellement.

Les candidats auront à cœur d'accorder une place toute particulière dans leur préparation aux territoires d'outre-mer : derrière des valeurs moyennes (25 % de leurs habitants et 96 % de leur superficie sont ruraux, DATAR, 2012), les gradients et les formes de ruralité sont très divers et très contrastés, et une analyse fine de cette pluralité devra être conduite.

Les fonctions productives, qu'il s'agisse des permanences et des mutations de l'agriculture et de l'industrie ou de l'émergence de nouvelles formes d'activité dans le contexte de la mondialisation, sont également à prendre en compte. La place occupée par l'activité touristique dans nombre d'espaces ruraux (prépondérance des résidences secondaires, part de l'emploi, saisonnalité de l'économie) constitue aussi un changement majeur, qui ne saurait masquer une renaissance démographique quasi-généralisée, en raison du plus faible coût du foncier ou de leurs aménités environnementales, allant jusqu'à la gentrification rurale (travaux de Frédéric Richard) ou, à l'inverse, jusqu'à une certaine paupérisation (travaux d'Emmanuelle Bonerandi), le coût de la vie étant perçu comme moins élevé en leur sein par certains néo-arrivants. Il est donc également attendu des candidats une approche de géographie sociale. Les logiques de patrimonialisation et de protection à l'œuvre dans les espaces ruraux français soulèvent aussi la question d'un équilibre entre conservation et développement économique qui interpelle les décideurs et les citoyens dans leurs actions quotidiennes. La dimension culturelle de la ruralité ne doit pas non plus être laissée de côté, avec les formes d'attachement aux lieux et aux territoires et le recours au registre de l'identité, qu'il s'agisse des terroirs, notamment vinicoles, de la patrimonialisation, voire d'une certaine forme d'instrumentalisation touristique.

- Un contenu touchant à des questions d'actualité.

Si l'année 2017 a été riche en débats de société qui ont largement concerné le secteur agricole (conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux domestiques ; utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture et tentative de les interdire à l'échelon européen, restée vaine), les espaces ruraux sont tout autant au centre des initiatives sur la transition énergétique, de la place de l'éolien jusqu'aux parcs photovoltaïques en passant par l'utilisation de la biomasse. Dans les Territoires à Énergie

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2020

Positive (TEPOS) ou par les initiatives citoyennes (25 centrales photovoltaïques villageoises à ce jour), les acteurs des espaces ruraux sont aussi forces de propositions et de changements.

Autre question largement évoquée dernièrement, la désertification médicale (qui ne touche certes pas que les espaces ruraux) est aussi un enjeu du quotidien et mobilisera de la part des candidats une vraie réflexion en géographie de la santé, en matière d'inégalités de l'accès aux soins, de différentiels dans le suivi médical, des fermetures de maternité aux écarts de l'espérance de vie à la naissance. Ce type de débat concerne également la géographie scolaire, avec la fermeture des écoles ou des classes, les regroupements pédagogiques intercommunaux, les réseaux d'établissements, les conventions ruralité. Implicitement, la justice spatiale et le maintien des services aux publics, mais aussi du tissu commercial qui irrigue le rural français, sont au cœur de la question. C'est donc à l'équité des citoyens face aux services et aux moyens mis à leur disposition que devront réfléchir les futurs enseignants.

Aux échelons national et local, les orientations vers la densification voulues par les documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUi, SCOT) visant à lutter contre l'étalement urbain (mitage, consommation d'espaces agricoles ou dits « naturels », surcoût pour la collectivité en terme d'équipement en réseaux) éclairent une nouvelle approche du rural qui n'est plus simple réceptacle et cadre de vie, mais aussi espace de travail pour l'agriculture et espace de mobilité rationnelle dans des logiques pendulaires. Enfin, la France rurale est maillée par un cadre institutionnel mouvant et en forte recomposition : l'essor de l'intercommunalité, la clarification des compétences voulue par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE, acte III de la réforme territoriale, août 2015), la loi du 16 mars 2015 « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » qui a permis des évolutions sans précédent du maillage local (1 090 communes regroupées en 317 communes nouvelles en 2015 ; 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles en 2016) constituent des exemples récents, parmi d'autres, de ces évolutions significatives.

La question des espaces ruraux est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui suppose que les futurs enseignants soient au courant des réalités du monde rural de manière générale pour les programmes de 6^e (habiter les espaces de faible densité), 5^e (des ressources limitées, à gérer et à renouveler), de 4^e et de 2^{de} (gérer les ressources terrestres), mais aussi de manière plus spécifique lorsque la France est au cœur des programmes : en 3^e (les espaces de faible densité et leurs atouts) et en 1^{ère}, notamment.

C'est donc à une étude multi-scalaire du monde rural, de sa forte diversité, de ses dynamiques, de ses représentations et de son articulation avec le reste de l'espace national, européen voire mondial, que la question invite, en s'appuyant sur les évolutions de la recherche afin de faire ressortir les permanences et les mutations des espaces ruraux. C'est dans cette logique que les candidats pourront offrir une lecture scientifique, étayée et nuancée des espaces ruraux.

Géographie thématique

L'ASIE DU SUD-EST *

* Soucieux de veiller à l'équité entre les générations de candidats et de candidates à travers le renouvellement annuel d'une question de géographie au programme, le jury de l'agrégation d'histoire propose la même question nouvelle que les jurys de l'agrégation de géographie et du CAPES d'histoire-géographie. Il s'agit, à travers l'appréhension d'un ensemble territorial plus peuplé que l'Union Européenne et qui a connu des transformations récentes, rapides et considérables, de réfléchir à des questions géographiques d'importance générale. Une nouvelle génération de chercheurs et chercheuses francophones a investi ces terrains, dont certains se sont ouverts à nouveau récemment : il est ainsi

possible non seulement d'actualiser les connaissances sur ces territoires mais également de renouveler les concepts permettant de les penser.

- Entre unité et diversité, penser une Asie du Sud-Est plurielle.

Cette région « d'entre Inde et Chine » (Michel Bruneau, 2006) doit son nom à un regard extérieur : celui porté à l'époque coloniale par les puissances européennes, afin de désigner cet ensemble situé au sud de la Chine et à l'est de l'Inde, les deux pays suscitant le plus leurs appétits. Cet espace d'entre-deux fut historiquement considéré en creux, tel un « angle de l'Asie » (Elisée Reclus, 1884), avant que sa position de carrefour soit mise en valeur par le courant de l'histoire globale (travaux de Denys Lombard sur le carrefour javanais, 1990). En effet, les circulations de personnes, de capitaux, d'objets et d'idées constituent un vecteur ancien d'unification de la zone. En conséquence, son étude ne peut se réduire à des monographies d'États juxtaposées les unes aux autres. Il est nécessaire d'interroger de manière critique ce découpage, les dynamiques et points communs inhérents à la cohésion régionale de cet ensemble, tout en relevant par comparaison, les singularités des situations et des territoires nationaux.

La diversité est grande dans cette aire régionale comprenant des États archipels ou insulaires (Indonésie, Philippines, Timor oriental), des États situés sur le continent, ainsi que la Malaisie qui offre une configuration mixte. Deux riches micro-États - Singapour et Brunei - complètent cet ensemble de onze pays aux niveaux de développement très contrastés : aux côtés de pays toujours classés dans la catégorie des Pays les Moins Avancés par l'ONU (Birmanie, Cambodge, Laos et Timor oriental) figurent des pays en situation intermédiaire ayant récemment connu des croissances économiques aussi spectaculaires que les inégalités qui les accompagnent.

Alors que la transition démographique est en voie d'achèvement ou achevée dans les pays de l'Asie du Sud-Est, on soulignera les écarts de poids démographique, par exemple de 1 à 16 entre le Cambodge, décimé par les Khmers rouges, et l'Indonésie, ou encore de 1 à 37 entre le Laos et le quatrième pays le plus peuplé du monde qui est aussi, de tous les pays du monde, celui qui compte le plus grand nombre de musulmans. La géographie culturelle a mis en valeur la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise les populations du Sud-Est asiatique, dont la richesse des toponymes témoigne. Si certaines communautés ont essaimé dans toute la zone, telles les diasporas indiennes et chinoises, d'autres voient leur existence menacée. À ce titre, l'Asie du Sud-Est constitue un excellent laboratoire pour penser les rapports de pouvoirs inter-ethniques et, sans le restreindre nécessairement à ce champ, le concept même de minorité. La relégation spatiale dans les confins frontaliers montagneux dont les minorités ont historiquement été victimes (conduisant souvent à leur sédentarisation forcée), leur marginalisation politique et économique, tout autant que les tentatives d'intégration au grand récit national dont elles font l'objet, s'incarnent en des lieux de prédilection pour les géographes : zones frontalières, hauts lieux de la nation, musées, villages folklorisés pour le tourisme, etc. La géographie des déplacements forcés renseigne sur leur vulnérabilité, comme en témoigne encore l'exode massif des Rohingyas de Birmanie en 2017.

Cette hétérogénéité ne doit pas masquer l'effectivité de cette catégorie exogène aux yeux des candidats et candidates. Cette Asie du Sud-Est montagneuse, maritime et tropicale, partiellement volcanique, correspond à une plate-forme péninsulaire et archipélagique entre deux océans affectée par la mousson. Elle a connu des catastrophes naturelles nombreuses, d'origine externe ou interne, en mer ou sur les terres émergées, révélatrices d'un haut niveau de risque et qui ont pu avoir des répercussions planétaires : éruption du Krakatoa en 1883, tsunami de l'océan Indien en 2004, cyclone Nargis en 2008, etc. L'ensemble de ces caractéristiques explique les richesses écosystémiques de ses forêts, et le fait que l'eau soit partout : fortes précipitations, fleuves et deltas, mers, îles et détroits - pénalisant d'autant plus le seul pays enclavé de la zone, le Laos. Dans cette Asie chaude et humide se sont développés des systèmes agraires à la fois causes et conséquences des fortes densités, au centre desquels se trouve la riziculture : c'est à partir de celle-ci que Pierre Gourou, créateur de la géographie tropicale française, a pensé le concept de civilisation du végétal (1940), à la suite de sa thèse sur le delta du Fleuve Rouge.

L'effectivité de la catégorie sert des tentatives contemporaines d'intégration régionale, aujourd'hui affectées par la rivalité entre la Chine et les États-Unis, telles que l'ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations* dont la devise est *One vision, one identity, one community*), l'APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*) ou encore, pour certains pays, le CSCAP (*Council for Security Cooperation in the Asia Pacific*), qui constitue un exemple de forum non gouvernemental. De plus, la zone est structurée par des triangles de croissance (Goh Chok Tong, 1989) qui désignent tout d'abord des espaces transfrontaliers très dynamiques (SIJORI – *Singapour-Johor-Riau*), puis un modèle de développement théorisé par la banque asiatique de développement (BAD). Ils aboutissent à une complexification croissante des réseaux de coopération et, à la fin des années 1990, à la création d'un nouvel outil d'aménagement : les corridors économiques, structurant d'une part la région du grand Mékong et d'autre part la Malaisie et l'Indonésie.

Dans cette Asie du Sud-Est plurielle, le rôle des États, souvent très anciens, dans l'unification et la stabilisation des territoires, constitue un objet d'étude privilégié en géographie politique. Aujourd'hui encore, les enjeux frontaliers, terrestres et maritimes peuvent être sensibles. Dans un contexte contemporain d'intense construction nationale, heurtée par la colonisation et la guerre froide, la projection actuelle des États du Sud-Est asiatique vers la mer est source de tensions, comme de coopérations, dans l'ombre portée de la Chine : conflits autour des Spratleys et des Paracels, stratégie chinoise du « collier de perles », piraterie dans le détroit de Malacca poussant aux initiatives inter-régionales, etc. C'est aussi une géographie de la violence et de la colère qui se dessine, comme le montrent, en Indonésie, la sécession du Timor oriental en 1999 et l'obtention d'un statut spécial par la province d'Aceh.

- Dynamisme économique et autoritarisme politique : l'Asie du Sud-Est dans la mondialisation.

L'Asie du Sud-Est constitue un terrain de prédilection pour repenser la notion de « pays émergents » dans la mondialisation puisqu'elle offre le modèle d'États à la fois politiquement autoritaires et économiquement libéraux, qui brouillent la distinction entre secteur privé et secteur public. L'interventionnisme étatique est constitutif de la réussite de leur modèle économique en contexte mondialisé. Adopté à partir des années 1980 par les cinq « tigres » de la zone – Thaïlande, Malaisie, Philippines, Indonésie et Vietnam –, il s'inscrit dans la lignée du « modèle en vol d'oies sauvages » lancé par le Japon et imité dans un premier temps par les quatre « dragons » (Akamatsu, 1937). La reproductibilité du modèle serait assurée par le partage en commun de « valeurs asiatiques » prônées historiquement par Lee Kuan Yew à Singapour. Le modèle de croissance adopté repose sur le choix d'une économie exportatrice, en partie héritière de l'époque coloniale (plantations de cultures spéculatives comme l'hévéa, le café ou encore l'huile de palme). Du riz à la puce électronique, cette stratégie économique reste aujourd'hui fondamentalement pilotée par des États forts qui imposent des réformes agraires et dirigent l'industrialisation par une remontée des filières de production, soutenue par une scolarisation massive des jeunes. Les conséquences de cette extraversion économique se lisent clairement dans l'espace : littoralisation de l'économie polarisée par des ports, construction de parcs industriels, de zones franches et d'aéroports en périphérie des villes, création d'infrastructures, de complexes résidentiels et de stations à destination du tourisme international, apparition de paradis fiscaux, etc.

La production de richesses induites a conduit à la constitution de vastes marchés de consommation domestique, que la géographie du commerce, du tourisme et des loisirs renseigne bien. Toutefois, alors que la plupart de ces pays avaient fait des progrès significatifs vers la démocratie à partir des années 1980, un autoritarisme durable s'y installe aujourd'hui, démontrant que les concepts occidentaux de « classes moyennes » et de « sociétés civiles » ne s'appliquent pas si facilement en contexte sud-est asiatique. Depuis la rétractation des économies nord-américaine et européenne à la fin des années 2000, la Chine a étendu son influence sur la zone et a entériné un contrôle social rigoureux, garantissant ainsi prospérité et stabilité aux populations au prix d'un autoritarisme renforcé. Le désenchantement depuis l'accès au pouvoir d'Aung San Suu Kyi en Birmanie, la régression des libertés en contexte post-dictatorial aux Philippines, les coups d'État militaires en Thaïlande et le musèlement de toute voix contestataire au Vietnam confirment cet

état de fait, auquel seules la Malaisie et l'Indonésie semblent pour le moment échapper, même si l'ombre du terrorisme plane sur cette dernière. Les membres du jury invitent les candidats et candidates à analyser les conséquences de ces évolutions à tous les échelons spatiaux, depuis les relations internationales concernant la zone jusqu'aux espaces numériques avec la surveillance d'internet, en passant par les espaces du quotidien où le contrôle s'exerce dans les usines, les quartiers d'habitation, les trottoirs (où existe un commerce de rue informel souvent actif).

La croissance économique globale de l'Asie du Sud-Est s'accompagne d'une croissance urbaine polarisée par les métropoles mais qui affecte également les moyennes et petites villes. Cette dynamique a des conséquences non seulement sur la morphologie (verticalisation urbaine et privatisation accrue des espaces résidentiels, portées par des investisseurs régionaux, ce qui invite à penser la circulation de capitaux et de modèles urbains), mais aussi sur les rapports entre villes et campagnes, ces dernières pouvant supporter des densités parmi les plus fortes du monde, comme l'illustre l'exemple de Java. Ces productions de la ville, du reste très contrastées d'un pays à l'autre, rendent d'autant plus cruciale la question des mobilités et des transports. Les candidats et candidates peuvent aborder ces questions selon différents angles complémentaires, de l'étude des flux et des réseaux aux politiques d'aménagement du territoire, en passant par les pratiques citadines de toute les classes sociales – pour se loger, se nourrir, se déplacer, travailler, négocier leur sécurité et, ainsi, faire valoir leurs droits dans un contexte exacerbé de tensions foncières, expropriations et déguerpissements forcés accompagnant la spéculation immobilière.

Les limites sociales et environnementales de cette croissance sont également à interroger. La question énergétique est devenue particulièrement stratégique pour abreuver la croissance : construction de barrages, exploitation d'hydrocarbures offshore, des routes maritimes dans l'approvisionnement en hydrocarbures, déforestation, développement des énergies renouvelables, inégalités régissant l'accès aux ressources et énergies élémentaires que sont l'eau et l'électricité constituent autant de sujets d'actualité à investir sans clichés. En effet, ces pays ne peuvent plus être désignés comme « en voie de développement », ou pire, « du tiers-monde », et comme structurellement en retard sur ces questions : si la géographie sociale, la géographie de l'environnement, la géographie de la santé et la géographie des risques sont autant de champs à investir dans la préparation de la question, il convient également de relever les engagements politiques pris et les innovations à l'œuvre, de l'échelon international (rappelons que tous les pays de la zone ont ratifié le protocole de Kyoto en 2002 et l'accord de Paris sur le climat en 2015) aux initiatives locales (il est possible, par exemple, de payer son bus comme sa facture d'électricité avec ses déchets plastiques à Surabaya, deuxième plus grande ville d'Indonésie). Le changement climatique est un motif d'inquiétude pour les acteurs des pays de l'Asie du Sud-Est puisqu'il constitue un risque de remise en cause du modèle même de leur croissance économique. L'Asie du Sud-Est permet donc d'aborder de multiples aspects de la géographie et de varier les échelons d'analyse.

- Une géographie du lointain, invitant au décentrement dans les programmes scolaires.

L'Asie du Sud-Est permet d'illustrer bien des aspects des programmes du Secondaire, cette géographie du lointain invitant à la découverte, à un nouveau regard, voire au décentrement. Elle peut fournir des cas d'étude originaux au collège, non seulement en classe de Sixième sur l'habiter, mais aussi en classe de Cinquième (questions du partage des richesses en contexte de croissance démographique, de la gestion des ressources et des risques) et en classe de Quatrième sur les thèmes de l'urbanisation, des migrations et de la mondialisation. Au lycée, l'Asie du Sud-Est peut alimenter exemples et cas d'étude afin de faire comprendre aux élèves les trois processus structurant les programmes : transition, recomposition et mondialisation. En effet, il s'agit d'une région particulièrement affectée par la croissance démographique et urbaine, et par les conséquences qui en résultent : migrations, vieillissement et creusement des inégalités. La gestion des ressources et des risques peut être abordée en classe de Seconde, tandis que les enjeux de la métropolisation et de la littoralisation permettent d'étudier les dynamiques d'un monde en recomposition en classe de Première.